

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication K R A M E R	Type 6 1 2	Fiche d'homologation N° CH 5477 07
--	--------------------------------------	---------------	---------------------------------------

Constructeur	KRAMER - WERKE GmbH., D-7770 Ueberlingen / Bodensee
Identification	sur la plaquette du constructeur "612" devant le N° du châssis -
Plaquette constructeur	à l'intérieur de la cabine, à droite, à côté du tableau de bord
N° du châssis	à droite, à l'avant latéralement derrière la roue avant
Identification du moteur	"F4L 912" à droite, latéralement sur le bloc (plaquette)
Importateur principal	ULRICH AMMANN Baumaschinen AG., 4900 Langenthal
Véhicule homologué	106 385

Châssis	
Nombre d'essieux	2
Direction	hydrostatique, assistance hydraulique, s. roues AR
Transmission	convertisseur de couple avec boîte sous charge, inverseur
Nombre de vitesses	2
Frein de service	hydraulique, installation à haute pression, à expansion interne, sur les roues arrière, resp. sur toutes les roues **)
Frein auxiliaire	mécanique, à disque, sur l'arbre à cardan
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circuits	-

Carrosserie	pelle
Nombre de portes	2
Ceintures sécurité	av - 1 = 315x160x195mm
Cale	-
Antivol	-

Nombre de places	t 1 av	centre	ar
Dimensions	Intérieur	extérieur	
Longueur		5530	Empattements 2105 /
Largeur		2080	Essieu double av ar
Hauteur		2850	Voies av ar 1610
Porte à faux	av	2150	Voies av ar
	ar	1275	ar
Distance volant - vers l'avant du véhicule		3450	Braquage Ø g 9600 d 9500

Moteur	Marque	D E U T Z	Type	F4L 912
Construction	en ligne		Temps	4
Carburant	D		Position	arrière
Refroidissement	air		Nombre cylindres	4
Alésage	100		Course	120
Cylindrée	3768		CV-impôt	19,19
Puissance en kW	54	DIY	à U/min	2500
Bruit à l'arrêt	77,5	dB/A	à U/min	1875
Silencieux	1 pot 430x230x120 mm ***)			
Mesure des gaz	Bacharach 3,5			
Déparasitage	-			

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	2850	4180	7030 +)
Charge utile			
Poids total	2850	4180	7030
Poids garantis			7490
Pneus	15,5 - 25	15,5 - 25	++)
Ply / bar.	8 / 2,0	8 / 2,0	
Charge	6540	6540	
pour V max	40		
Jantes	12.00 x 25	12.00 x 25	

Gat poids remorquable avec/sans frein		
Garantie poids de l'ensemble		
Poids remorquable testé		
Charge garantie sur le toit		
Vitesse maximale selon le constructeur	37	km/h
testée 29,5 km/h à U/min 2650		au moteur prise de force

Équipement	CR	(E)	
Feux de route	CR	(E)	
Feux de croisement	A	(E)	
Feux de position	R-S1	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop			
Clignoteurs	av	lat./	4 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av		ar I (E)
Feux de gabarit	av	A (E)	ar
Feux arrière de brouillard			
Feux complémentaires	1/ lance de travail		
Eclairage plaque	2/ séparé		
Essuie-glace	1/ balai		avec/sans lave-glace
Avertisseurs	MIXO e2 C3 5 0102 03		
	ou d'autres modèles homologues		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	K R A M E R 6 1 2		
Homologation N°	CH 5477 07		
Carrosserie	pelle		
Places	total	1	avant
Poids à vide	7030	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	19,19
Poids total	7030	Cylindrée	3768

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- * Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3450 mm.
- ** Frein de service : agissant sur l'un des essieux, admis car l'entraînement sur toutes les roues est constant.
- *** Insonorisation : le compartiment-moteur des deux côtés ainsi que le volet arrière.
- + Poids : poids effectif du véhicule avec la pelle standard de 1,0 m³ et avec le dispositif permettant de changer rapidement l'engin de travail.
- ++ Variante de pneus : 15,5 R 25 charge 6840 (2,5) Vmax 40 km/h.
- §) Équipement : la hauteur des feux de croisement et la distance des clignoteurs AV-latéraux depuis l'avant du véhicule sont admises pour raisons techniques; les angles de visibilité des feux de croisement et de position ne sont pas conformes; sont complétés par 2 feux de gabarit.

Inscription dans le permis de circulation:

- 118 - Vitesse max. 30 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire.
- 125 - Autorisation spéciale obligatoire;
- 138 - protection: sur les dents ou la lame niveleuse de la pelle;
- 141 - assurer : les commandes de la partie hydraulique de travail.

Inscription dans l'autorisation spéciale:

- 14 - Les manoeuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire. De jour et lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, la surveillance peut être assurée par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (d'au moins 300 cm²) fixés à l'avant du véhicule.

Lieu et date de l'homologation Langenthal, 17.-18.11.82
Gau/lin

Remplace FH CH 5477 07 du 17.11.82
Inscription permis de circulation/
autorisation spéciale (01.03.83)

Service fédéral d'homologation